



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 septembre 2024
N° 59

OBJET : Convention de location des anneaux du Petit Port professionnels et particuliers.

Date de la convocation :
09/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le jeudi 12 septembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1er Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, , Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA Sébastien Monsieur FENECH Carmel.

Nombre de membres
présents : 6

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur SPADA Sébastien donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240912-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

S'agissant d'une re convocation, le quorum n'étant pas nécessaire, le conseil peut valablement délibérer.

Le Président expose au Conseil Municipal que la location des anneaux du Petit Port nécessitera pour l'année 2024 la passation d'un marché d'exploitation de la concession du Port.

Etant donné l'avancée de la saison, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2024 d'établir des locations d'anneaux allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 inclus pour une somme de 1 000 € par anneau pour les professionnels :

- **DI DIOVANI Pierre : 4 anneaux**
- **GAFFORY Dominique : 1 anneau**
- **SANDRI Christophe : 2 anneaux**

De plus, la Mairie s'octroie le droit de louer 3 anneaux à des particuliers sur les 6 qui lui reste pour la somme de 500 € par mois.

Afin de mettre un terme au fait que certains professionnels occupent des anneaux qui ne leur sont pas attribués, tout contrevenant sera sous une astreinte de 1 000 € par jour d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité soit :

11 voix POUR, 0 voix CONTRE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240912-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation